

**Département  
de Maine-et-Loire**

**COMMUNE**

*Du Coudray-Macouard*

**Procès verbal**

**Du 03 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

**Etaient présents :**

AUVINET Françoise, JUIN Gilles, SCHOTT Laurence, HERGUE Eric, Marie THOREAU, Natacha CLERGEAU, François LEROY, Jacky COLONNIER et CANTEAU Denis

**Absents ayant donné procuration :**

Mr Allard Yves a donné pouvoir à Mme Françoise AUVINET

Mr Bouet Alain ayant donné pouvoir à Mr Eric Hergué

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal ; Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 JUIN 2019

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

**1-DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION ETECT CAVES MAIRIE**

Madame le Maire présente aux membres présents le dossier financier concernant les caves mairie. Il convient de déposer une demande de subvention au titre des Etudes, Travaux ou équipement des Collectivités Territoriales auprès des services de la Préfecture.

Le taux de subvention de subvention pour les études pour les études et travaux s'élève à 50%.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le dossier de demande de subvention

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires

**2-VALIDATION DES DOSSIERS APPEL D'OFFRE CAVITES**

Les ouvertures de plis concernant les appels d'offres confortement cavités mairie se sont déroulées le 18 juin 2019. Cinq dossiers ont été réceptionnés par les services administratifs de la mairie.

Après études des différentes propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le dossier de l'entreprise ACTS pour un montant TTC de 43 281 €

**AUTORISE** Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires

### **3-PNR CONTRAT NATURE**

Vu le dispositif « Contrat Nature 2050 » mis en place par la Région Pays de la Loire et la Caisse des Dépôts et de Consignation,

Considérant, qu'en application de la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, les territoires relevant d'un périmètre de SCOT constituent une cible privilégiée,

Considérant la volonté du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine d'être structure relais unique des projets de son territoire, en qualité d'Assistant à Maîtres d'ouvrage,

Considérant que les vallées saumuroises pourraient s'inscrire dans cette action de continuité écologique de ses sites, dans le cadre de la démarche trames vertes et bleues,

Considérant la démarche déjà initiée par la commune de gérer durablement ces espaces publics agro-naturels,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de s'engager dans ce programme sur la thématique « Renforcement des trames verte et bleue dans les vallées saumuroises », sous réserve de l'obtention des financements à hauteur de 80% de la dépense HT :

Plan de financement (%)				Plan de financement (HT)			
Autofinancement de la commune	Aide régionale : Contrat Nature	Aide CDC	autres financeurs	Autofinancement de la commune	Aide régionale : Contrat Nature	Aide CDC	autres financeurs
20	30	20	30	14 825,30	22 237,94	14 825,30	22 237,94
100				74 126,48			

**ACCEPTE** que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine candidate en tant que Territoire Engagé pour la Nature et valorise le projet communal de Contrat Nature 2050 dans ce cadre ;

**MANDATE** le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour cette mission d'accompagnement et pour solliciter, au nom de la commune, une subvention auprès du Conseil Régional et des autres financeurs ;

**ACCEPTE** le plan d'action et de montant global proposé ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants à ce projet.

### **4-SIEML PROGRAMME RENOVATION 2019**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### **ARTICLE 1**

La commune du Coudray Macouard par délibération du Conseil Municipal en date du 03.07.2019 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Rénovation EP programme 2019
- Route de Bron, rue du Moutier, rue st Aubin, Chemin de Rimodan
- Montant de l'opération : 31 751.18 €HT
- Taux du fonds de concours 50.00% (31 751.60 €ht)
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 15 875.60 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

## **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant el Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **ARTICLE 3**

Le Maire de la commune du Coudray Macouard

Le comptable de la commune du Coudray Macouard

Le Président du SIEML

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

## **5-VALIDATION OFFRE ANJOU BOIS ENERGIE**

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier de présentation de l'offre de l'entreprise ANJOU BOIS ENERGIE pour la fourniture de granulés pour la chaudière de l'école.

<b><u>Affaire suivie par :</u></b>	Mr Mercier Cyrille
<b><u>Date :</u></b>	le 18 juin 2019.
<b><u>Produit :</u></b>	Granulé vrac norme DIN+ N° 7A 109
<b><u>Pouvoir calorifique du granulé :</u></b>	5000 kWh à la tonne
<b><u>Mode de livraison :</u></b>	Vrac pulsé par pesée embarquée.

<b><i>Devis fourniture granulés pour mise en route chaufferie.</i></b>		
<b>Désignation</b>	<b>Quantités annuelles :</b>	<b>12 à 18 tonnes</b>
<b>Granulés Vrac certifié DIN+ sous le numéro : 7 A109</b>  	<b>Date de livraison :</b>	<b>A votre convenance.</b>
	<b>Délai de livraison :</b>	<b>A la mise en route de la chaufferie sous 7 jours à la date de commande.</b>
	<b>Tarif TTC :</b>	<b>287€</b>

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** l'offre de l'entreprise de ANJOU BOIS ENERGIE

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération

## **6-AVENANT MARCHE HERVE THERMIQUE /MARCHE ECOLE LOT 11**

### ***Avenant au Lot 11 – Plomberie Chauffage ventilation***

Madame le Maire présente le devis supplémentaire de l'entreprise Hervé thermique, avenant au Lot 11 pour un montant de 1462.39 € ttc.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise Hervé Thermique pour un montant de 1462.39 € ttc

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis et effectuer les démarches nécessaires.

## **7-MODIFICATION DELIBERATION 3 DU 29.05.2019 LOT VRD**

En séance du 29.05.2019 le conseil a délibéré sur l'avenant au marché de l'école Lot VRD entreprise JUSTEAU pour un montant de 1650.14 €, le montant réel de cet avenant porte sur la somme de 2074.54 €, en effet la dépose du plafond brique cantine n'était pas prévu (424.40 €)

Il convient donc de délibérer pour rajouter cette somme de 424.40 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** la modification de la délibération 3 du 29.06.2019 et rajoute au montant les 424.40 €

## **8-DEVIS SUPPLEMENTAIRE SDEL**

Madame le Maire présente le devis supplémentaire de la SDEL pour l'installation de l'éclairage

Extérieur de l'accueil Périscolaire.

Ce devis s'élève à un montant de 659.11 € ttc

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

**VALIDE** le devis de la SDEL d'un montant de 659.11 € ttc

**AUTORSE** Mme le Maire à signer ledit devis

# **QUESTIONS DIVERSES**

## **Ecole**

2 problèmes sont évoqués :

- Les porte manteaux

- Les rideaux

## Organisation du 14 juillet

Le comité des fêtes organise une petite randonnée dans l'après-midi avec un goûter.

La chorale de Chinon n'ayant pas pu venir le 29 juin lors de la fête du Village, sera sollicitée pour venir le 14 juillet.

La Mairie offre l'apéritif et le buffet, le comité des fêtes se chargera de vendre des boissons pendant le repas.

François Leroy se charge d'acheter le rosé pour l'apéritif

Marie Thoreau se charge d'acheter le buffet et les accessoires

Gilles Juin achètera les melons

Les membres présents prendront en charge l'organisation de la fête (montage du barnum, installation des tables et chaises, achat assiettes, couverts, nappes, sirops, etc.)